

As tu subie une évaluation injuste?



ASSOCIATION DES
ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS
DU COLLÈGE LIONEL-GROULX

LE PROCESSUS D'APPEL D'UNE DÉCISION DE PLAGIAT OU DE TRICHERIE

Si tu as été accusé.e injustement de plagiat ou de tricherie, voici la première chose à vérifier : **as tu reçu une lettre du collègue confirmant la pénalité qui t'a été imposée?**

Si oui, tu as seulement 5 jours pour faire appel de la décision! Passe à ton asso et si le cas est défendable, enclenche tout de suite le processus d'appel officiel.

Si tu n'a pas reçu de lettre, l'enseignant n'a pas déposé de rapport officiel à la direction des études. Cela signifie qu'il n'y a pas de note à ton dossier pour l'instant, tu subis uniquement la note attribuée par ton enseignant.e. De ce cas, il faut tenter de régler les choses par une rencontre personnelle avec l'enseignant.e

Rencontre personnelle avec l'enseignant.e

Il est souvent plus efficace de convaincre l'enseignant de revenir sur sa décision en lui parlant directement. **Passer voir ton ou ta délégué.e aux affaires académiques, il ou elle pourra t'aider à te préparer et il ou elle peut même t'accompagner pendant la rencontre si tu le souhaites.** Les conseils les plus importants pour une rencontre comme celle-ci sont :

- Toujours rester calme, ne pas lever le ton, ne pas menacer le professeur ou manquer de respect: sinon il ou elle va se fermer complètement et le processus régulier sera la seule avenue.
- Se concentrer sur les faits objectifs : pourquoi l'accusation de plagiat ou tricherie est-elle injuste selon toi?
- Arriver préparé.e : explore bien la PIEA avec ton ou ta responsable aux affaires académique. Il faut bien connaître les règles et les définitions.
- Offre une porte de sortie à l'enseignant.e : tu peux toi-même arriver avec une solution alternative: comme une possibilité de reprendre le travail. Montre lui que tu es prêt.e à fournir des efforts.

S'il n'y a aucune ouverture de l'enseignant et que la décision semble injuste, il est possible de contacter la direction des études. Ton ou ta responsable académique va pouvoir t'aider à monter un dossier. La coordonnatrice de la discipline de l'enseignant.e en question peut aussi parfois être utile.

Si tous ces recours sont épuisés, il faut passer par le processus officiel.

Le processus, d'appel officiel, en bref :

- Il faut d'abord écrire une lettre dans laquelle tu declares souhaiter faire appel de la décision. Tu as 5 jours pour le faire après réception de la lettre de la direction.
- Cette lettre doit être envoyée à la direction des études. Ton ou ta délégué aux affaires

- académique t'aidera à identifier la bonne personne.
- Tu peux joindre à la demande tout autre document pertinent, comme une lettre décrivant ta version des faits. Ton responsable aux affaires académiques pourra t'aider ici aussi.
 - Si la demande est jugée acceptable, un comité se réunira pour l'étudier. Ce comité sera formé de cinq personnes : deux collègues de l'enseignant.e concerné.e, un.e membre de la direction des études et un.e API.
 - Ce comité va rencontrer à tour de rôle l'enseignant.e concerné.e et toi-même, puis rendre une décision. Il faut donc être bien préparé.e pour cette rencontre. Ton ou ta délégué.e aux affaires académiques pourra t'aider à retravailler ta lettre.

* Les processus peuvent varier légèrement pour les étudiant.es à la formation continue

* Tous les détails sont dans la «Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA)» disponible sur le site internet du collège.

* Pour contacter l'asso : associationetuidanteclg@gmail.com, Local : S-007 , 450-430-3120 #2299